

# ITAQ

INSTITUT DE  
TECHNOLOGIE  
AGROALIMENTAIRE  
— DU QUÉBEC —



FORMATION  
CONTINUE



FORMATION  
AUX ENTREPRISES

## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

### Fermeture de l'inscription

- Inscription fermée 2 à 5 jours ouvrables avant le début d'une formation.

### Période de confirmation

- Dans les 7 à 10 jours calendrier avant le début de la formation :
  - Un courriel avisant de la décision de la tenue de la formation est transmis aux participants inscrits.
- Dans les 14 jours calendrier avant le début de la formation :
  - La décision du départ ou de l'annulation est affichée sur le portail Web.
- L'Institut se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou pour des raisons hors de son contrôle, sans autre responsabilité que de rembourser les frais d'inscription.

### Annulation d'inscription et conditions de remboursement

- Pour être remboursé, la demande d'annulation d'une inscription doit :
  - Être **faite par écrit** (courriel) ;
  - Être **reçue 14 jours calendrier** avant la date de début de la formation.
- Aucun remboursement accordé si ces conditions ne sont pas respectées.

### Politique de paiement

- Le paiement sera prélevé au moment de votre inscription. Les chèques postdatés seront refusés.
- Aucune place n'est réservée sans le paiement des droits d'inscription.

### Aucune substitution n'est autorisée pour un individu ou une entreprise qui annule une inscription.

- L'Institut ne permet pas la substitution de personne dans les formations.

### Reçu d'inscription

- Un reçu sera généré automatiquement lors de votre inscription sur le portail Web.